

Quelle trajectoire pour la prévention et la gestion des déchets de la Métropole de Lyon à horizon 2030 ?

Actes de la séance d'information-débat

Mardi 31 mai 2022 – 18h-20h30

Contexte

La Direction de la Prospective et du Dialogue Public et le Service Participation et Implication Citoyennes (SPIC) de la Métropole de Lyon souhaitent favoriser la connaissance et l'appropriation des enjeux des politiques publiques. Cette volonté se traduit par l'organisation de temps de dialogue entre les usagers, l'exécutif et les services métropolitains.

À cette fin, des professionnels de la Métropole de Lyon et des intervenants extérieurs sont réunis pour partager les réflexions et les expertises autour de la thématique choisie et en débattre (représentants des usagers, membres de la CCSPL¹, membres du Conseil de développement², étudiants de master, services de collectivités externes intéressés par le sujet...).

À l'issue de la rencontre, les éléments d'information et d'échanges de la séance sont capitalisés, diffusés auprès des participants et partagés plus largement (millenaire3.com ; grandlyon.com et ccspl.grandlyon.com). Voici les thèmes précédemment abordés :

- Les déchets ménagers sur la métropole de Lyon : comment les réduire ? Comment mieux les trier (28 novembre 2019)
- Le Schéma directeur des énergies (SDE) 2019-2030 de la Métropole de Lyon (12 novembre 2019)
- Nouvelles mobilités : acteurs, DATA, gouvernance : quels enjeux ? Quelles évolutions ? (26 mars 2019)
- Le stationnement aux défis de la mobilité (2 juillet 2018)
- Stratégie d'aménagement numérique (6 juin 2018)
- Qualité de l'eau et polluants émergents (12 décembre 2017).

Pourquoi une séance d'information-débat sur la trajectoire métropolitaine pour la prévention et la gestion des déchets à horizon 2030 ?

À l'heure où le Conseil de la Métropole s'apprête à délibérer son Schéma Directeur Déchets (SDD), les élus et services métropolitains ont souhaité partager ses grandes orientations au public précité.

Le SDD fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2030 : réduire de 25% la production de déchets ménagers et assimilés, augmenter la part de déchets valorisés et diminuer la quantité de déchets incinérés. Ces objectifs seront déclinés en actions concernant tous les habitants et acteurs du territoire.

Les élus et services métropolitains ont également invité deux associations engagées dans la prévention des déchets afin de partager leur expérience.

Cette séance information-débat a permis de :

¹ Instance de participation citoyenne, composée d'associations et de représentants élus de la Métropole de Lyon

² Instance de participation citoyenne composée de citoyens et de représentants de la société civile

- Partager les actions et l'expertise de Zéro Déchet Lyon et Mouvement de palier
- Présenter la stratégie de la Métropole pour la prévention et la gestion des déchets à horizon 2030
- Contribuer à enrichir les actions futures initiées dans le cadre du SDD.

Sommaire

La séance en 1 minute.....	3
Introduction.....	4
État des lieux : les déchets ménagers sur la métropole en 2020.....	5
Quelles marges de manœuvre possibles sur la prévention et la gestion des déchets à horizon 2030 ?	7
Changement de comportement : les actions dont les citoyens peuvent s'emparer	11
Présentation du Schéma directeur déchets de la Métropole de Lyon.....	14
Liste des personnes présentes	21

Les intervenants

La séance repose sur le partage d'expériences de représentantes d'associations engagées sur le territoire métropolitain :

- **Claire DULIERE**, Zéro Déchet Lyon
- **Sarah DESMURS**, Mouvement de palier

Et sur la présentation du SDD par les professionnels de la Métropole de Lyon :

- **Christian DEBIESSE**, Directeur Eau et Déchets
- **Elen DEVAUCHELLE**, Chargée de mission stratégie déchets.

La séance en 1 minute

Les idées-clés à retenir

Chaque année, un habitant de la Métropole de Lyon produit 390 kg de déchets ménagers

Il s'agit à 57% d'ordures ménagères résiduelles collectées dans les bacs gris et silos. Mais nombre de ces déchets ne devraient pas s'y trouver : déchets alimentaires, déchets verts, plastiques, textiles sanitaires, papiers et cartons. « *Finalement, plus de 90% des déchets collectés dans les bacs gris peuvent être réduits ou recyclés* » explique Isabelle PETIOT, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la prévention et au traitement des déchets et à la propreté. Comment réduire à la fois les déchets produits et les erreurs ou refus de tri ?

Le Schéma directeur déchets à horizon 2030 (SDD) : une trajectoire ambitieuse

La Métropole de Lyon a fixé les objectifs suivants : réduire de 25% la production de déchets ménagers et assimilés, augmenter la part de déchets valorisés pour atteindre les 60%, diminuer de 50% la quantité incinérée et renoncer à l'enfouissement. Des actions sont d'ores et déjà engagées pour relever ces défis avec les communes, les acteurs locaux, les associations, les habitants de la Métropole. D'autres seront lancées prochainement dans le cadre du SDD pour répondre aux objectifs politiques. Ce document-cadre s'articule autour de trois axes de travail.

Axe 1. Déployer les solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets

L'objectif est d'aider les usagers à agir : réduire le gaspillage alimentaire et proposer des solutions de compostage, améliorer la gestion des déchets occasionnels afin de favoriser leur collecte et leur réemploi, prévoir des solutions aux déchets verts et mailler le territoire métropolitain de points de tri (verre, textile et compost).

Axe 2. Accompagner les usagers dans le changement de pratiques

Donner les conditions favorables pour réduire et trier les déchets ne suffit pas toujours à changer les pratiques. C'est pourquoi le SDD prévoit des actions de sensibilisation auprès des habitants et scolaires et des audits des professionnels et leur accompagnement. La Métropole souhaite *inciter*, via des informations régulières sur la quantité et la qualité des déchets produits et les solutions pour agir, *dissuader*, *agir en curatif*, avant de *sanctionner* si nécessaire.

Axe 3. Faire des déchets des ressources durables

Cela consiste à organiser un retour au sol de qualité par la production de compost, à faciliter l'émergence de filières de réemploi et de recyclage, à déployer des capacités supplémentaires de tri et à rénover la filière de valorisation énergétique.

Faire connaître les marges de manœuvre sur la prévention et la gestion des déchets : Zéro Déchet Lyon et Mouvement de palier le font déjà !

Zéro Déchet présente un scénario alternatif pour réduire de 50 % les capacités d'incinération du territoire métropolitain avec à la clé des milliers d'emplois locaux à créer et une réduction majeure du gaspillage et des déchets, afin de répondre aux urgences sociales et climatiques en cours et à venir. Quant à Mouvement de palier, l'association forme des ambassadeur.drice.s du tri et de la réduction des déchets ayant pour mission de diffuser les informations liées aux enjeux de ce thème. Le tri des déchets n'est qu'une porte d'entrée pour sensibiliser, mobiliser et inciter à l'action collective.

Introduction

Par Laurence BOFFET, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la participation et aux initiatives citoyennes

La Métropole de Lyon propose notamment à la CCSPL³ et à d'autres acteurs de participer à des séances info-débat sur ses politiques publiques afin d'élargir leur expertise des sujets techniques et d'échanger plus largement sur les orientations métropolitaines et les actions menées sur le territoire par les acteurs de la société civile. Je remercie les services métropolitains et les associations Zéro Déchet Lyon et Mouvement de palier d'avoir organisé et de participer à cette séance.

La gestion des déchets est une thématique qui questionne nos comportements et nos habitudes. Il nous semble important de vous fournir des clés pour décrypter ce sujet, de partager et de débattre du Schéma directeur des déchets qui sera prochainement voté.

Par Isabelle PETIOT, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la prévention et au traitement des déchets et à la propreté

La Métropole de Lyon a fixé des objectifs ambitieux : réduire de 25% la production de déchets ménagers et assimilés, augmenter la part de déchets valorisés et diminuer de 50% la quantité de déchets incinérés. On a déjà commencé à relever ces défis avec les habitants de la Métropole. D'autres actions, en lien avec les orientations du Schéma directeur des déchets, seront lancées prochainement.

Le Schéma directeur des déchets aborde l'ensemble de la gestion des déchets et propose un modèle qui se veut plus vertueux, exemplaire et inspirant également pour les autres collectivités. Il s'inscrit dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Nos déchets reflètent les errances dans lesquelles notre société de consommation nous réduit. Un changement radical de modèle de société s'impose : changer notre manière de consommer, adopter une consommation plus respectueuse des ressources naturelles, ne plus négliger le lien entre santé et environnement et les problèmes causés par les pollutions plastiques, changer notre économie pour la rendre plus respectueuse des ressources. Ces évolutions contribueront en outre au développement d'emplois non délocalisables. Le Schéma directeur des déchets permettra de déployer de beaux projets sur le territoire mais ils devront s'accompagner d'un changement de modèle de société.

« Un changement radical de modèle de société s'impose »

La gestion des déchets touche notre quotidien et revient régulièrement dans les sujets abordés par les conseils de quartier. Nous souhaitons fournir des solutions et redonner aux habitants le pouvoir d'agir : faire ensemble est nécessaire.

³ Les CCSPL sont des commissions qui ont été créées par la loi ATR (Administration territoriale de la République) de 1992 afin d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de services publics ; les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement, et de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ; le bilan d'activité des services exploités en régie et le rapport annuel établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat.

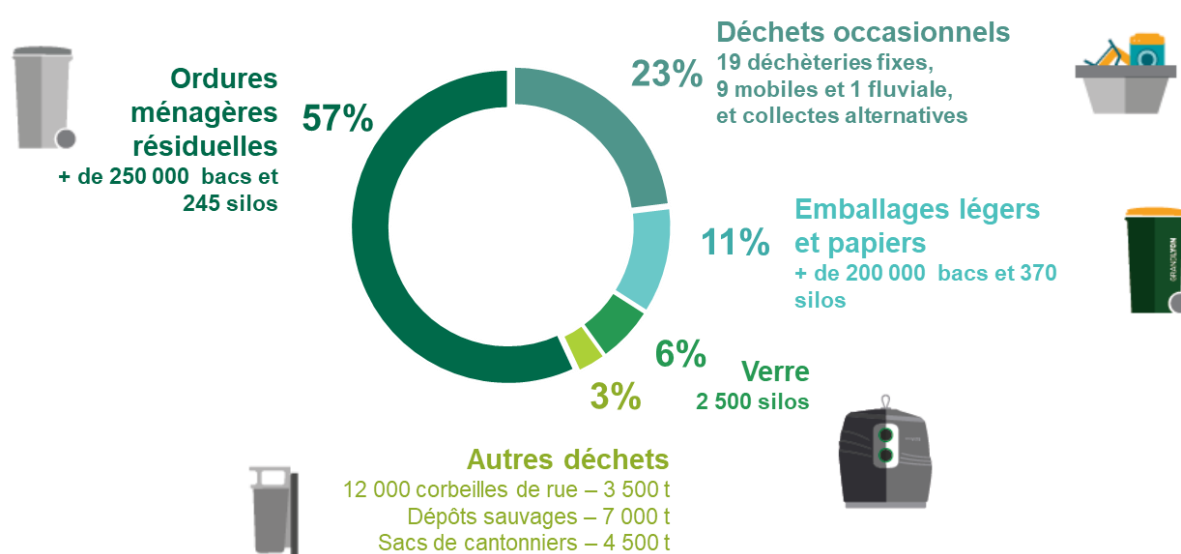
État des lieux : les déchets ménagers sur la métropole en 2020

Par Isabelle PETIOT, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la prévention et au traitement des déchets et à la propreté

Chaque année, un habitant de la Métropole de Lyon produit 390 kg de déchets ménagers

Il s'agit à 57% d'ordures ménagères résiduelles collectées dans les bacs gris et silos, 23% de déchets occasionnels collectés en déchèteries et lors de collectes alternatives, 11% d'emballages légers et papiers collectés dans les bacs verts et silos, 6% de verre collectés en silos et 3% d'autres déchets (corbeilles de rue, dépôts sauvages, sacs de cantonniers).

Ces volumes ont diminué de 9% en 10 ans. « La dynamique est favorable mais insuffisante. Les efforts doivent se poursuivre pour parvenir à une baisse massive des déchets » explique Isabelle PETIOT.



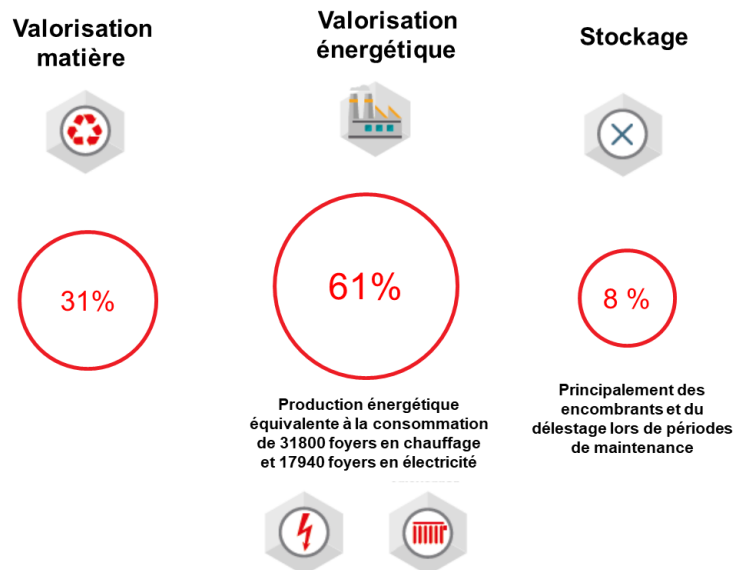
Répartition des déchets produits par un habitant de la Métropole de Lyon

Que deviennent nos déchets ?

La majorité des déchets produits sur le territoire métropolitain (61%) sont incinérés et valorisés en énergie : la production énergétique représente la consommation de 31 800 foyers en chauffage et 17 940 en électricité.

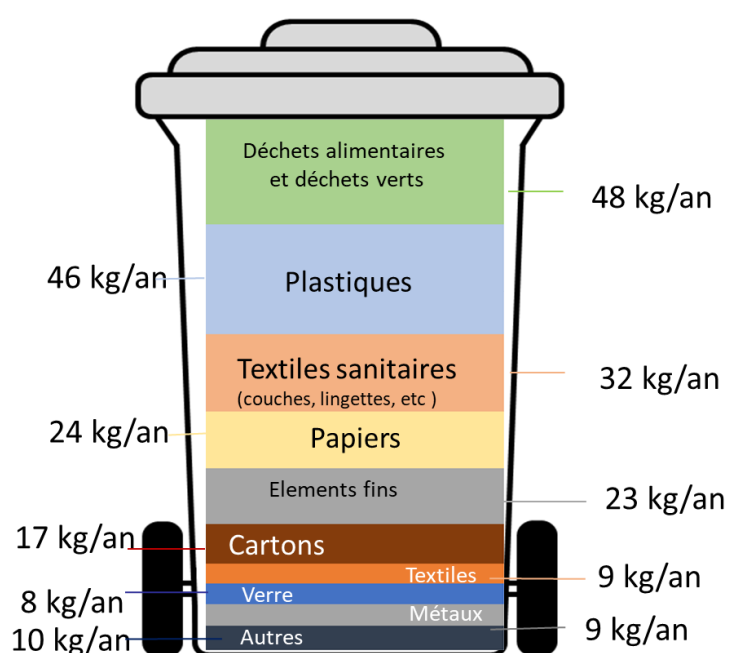
31% des déchets sont recyclés, régénérés, compostés ou servent de remblais.

8% des déchets sont stockés : il s'agit principalement des encombrants et des produits de délestage lors de périodes de maintenance. Ce chiffre doit tendre vers 0, le stockage et l'enfouissement ne peuvent être des options.



Devenir des déchets produits sur le territoire métropolitain

Que contiennent nos poubelles ? Un potentiel d'évitement très important



Dans les bacs gris, on retrouve encore énormément de déchets alimentaires et de déchets verts qui pourraient être valorisés, de déchets plastiques, de textiles sanitaires et de papiers et cartons.

« Finalement, plus de 90% des déchets collectés dans les bacs gris peuvent être réduits ou recyclés »
résume Isabelle PETIOT.

Source : Caractérisation 2018 – méthode MODECOM

Quelles marges de manœuvre possibles sur la prévention et la gestion des déchets à horizon 2030 ?

Par Claire DULIÈRE, association Zéro Déchet Lyon

L'association Zéro Déchet Lyon

Créée en 2015, Zéro Déchet Lyon est une association citoyenne et indépendante qui agit pour la **réduction des déchets à la source** afin de préserver les ressources naturelles, diminuer les pollutions, proposer des solutions alternatives, promouvoir une société « zéro déchet » et relocaliser l'économie.

L'association agit à l'échelle du citoyen·ne, des acteurs·ices privé·e·s et des collectivités publiques, en étant très attachée à la réduction des inégalités et à la co-construction de solutions réalistes et ambitieuses avec tous·toutes les acteurs·ices du domaine. Zéro Déchet Lyon a été le premier groupe local de Zero Waste France. On compte actuellement 3 salariés, 2 personnes en service civique et une trentaine de bénévoles, plus de 300 adhérent·e·s et 12 000 sympathisant·e·s sur les réseaux sociaux.

L'association présente depuis 2019 un scénario alternatif pour réduire de 50 % les capacités d'incinération du territoire métropolitain avec à la clé des milliers d'emplois locaux à créer et une réduction majeure du gaspillage et des déchets, afin de répondre aux urgences sociales et climatiques en cours et à venir.

+ d'infos : www.zerodechetlyon.org

Réduire ses déchets avec la règle des 5R

Zéro Déchet propose et diffuse un programme de réduction des déchets repensant complètement notre manière de consommer et notre rapport aux objets. Concrètement, ce programme repose sur 5 principes :

- **Refuser**, ce dont on n'a pas besoin, les objets à usage unique et les objets non revalorisables
- **Réduire**, c'est-à-dire n'acheter que les quantités nécessaires et éviter le gaspillage
- **Réutiliser**, il s'agit de privilégier les objets réutilisables, de louer, d'emprunter ou d'acheter d'occasion, de réparer ou de donner
- **Recycler** les objets et matières revalorisables
- **Rendre à la terre**, c'est-à-dire composter la matière organique.

« Rien ne vaut le refus » explique Claire DULIÈRE, car tout objet mobilise des ressources à chaque étape de son cycle de vie : l'extraction des matières premières, la fabrication de l'objet, son transport, son stockage, sa gestion une fois jeté... Ces déchets cachés représentent l'empreinte invisible de notre consommation, qui est souvent sous-estimée : « rien qu'une brosse à dent nécessite 2 kg de ressources naturelles ».

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Pourquoi réduire nos besoins ?

« Notre économie est actuellement basée sur une croissance infinie, avec une planète aux ressources finies ». Face à ce constat, le bon sens appelle à **accélérer la transition de l'économie linéaire à l'économie circulaire**. Ne serait-ce que pour diminuer les déchets incinérés.

Certes, l'incinération permet de diviser par 5 le volume de nos déchets « ultimes ». L'énergie produite par les usines d'incinération est utile au réseau de chaleur urbain et pour produire de l'électricité. Cela

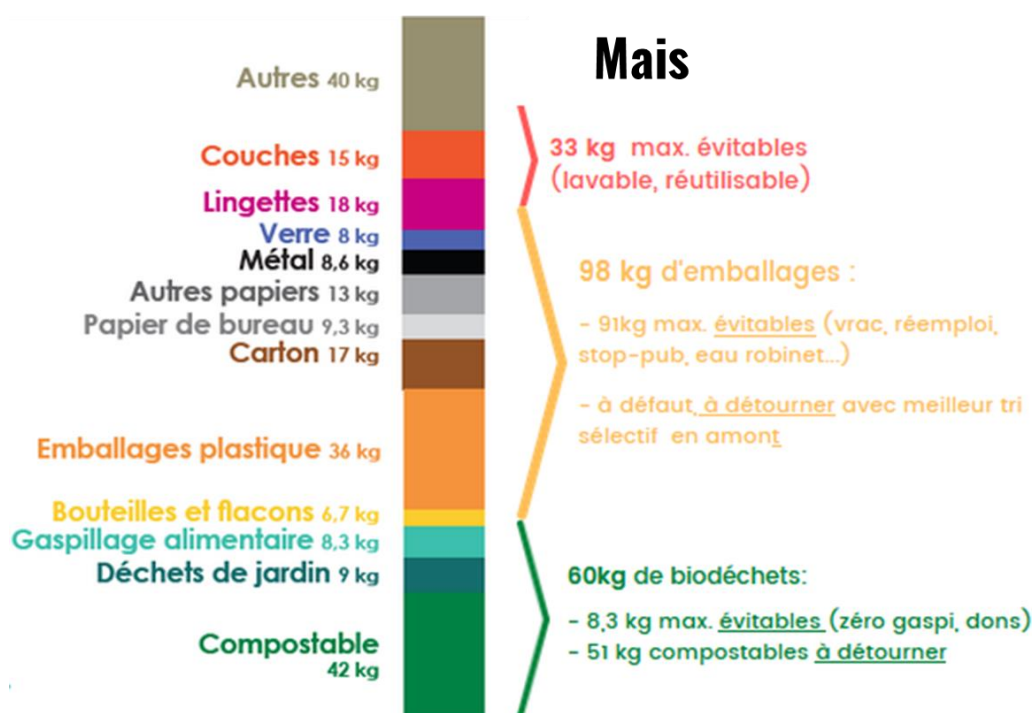
permet d'obtenir un chauffage urbain à bas coût car il bénéficie d'une baisse de TVA sous couvert de mix énergétique.

Mais **l'incinération présente aussi son lot d'inconvénients**. « *Rien ne se perd, tout se transforme* » rappelle Claire DULIÈRE. L'incinération produit des émissions de CO₂, des mâchefers, des REFIOM c'est-à-dire les fumées d'incinération... Les usines d'incinération sont des infrastructures lourdes et coûteuses, qui engagent sur 30 à 40 ans. Elles exigent pour fonctionner un apport constant de déchets et des financements qui pourraient être utilisés pour la prévention des déchets, la réduction, le recyclage, etc. Ce dernier aspect n'est pas neutre, surtout dans le contexte de baisse de soutien des instances européennes.

D'ici 2028, deux incinérateurs métropolitains arriveront en fin de vie. Cela implique de se poser les bonnes questions : faut-il les renouveler ? Quelles capacités prévoir ? « *Ces installations sont de moins en moins financées par l'Europe, n'est-ce pas le bon moment pour rompre notre dépendance à ces infrastructures et inciter à des alternatives ?* » interroge Claire DULIÈRE.

Comment réduire les déchets incinérés ?

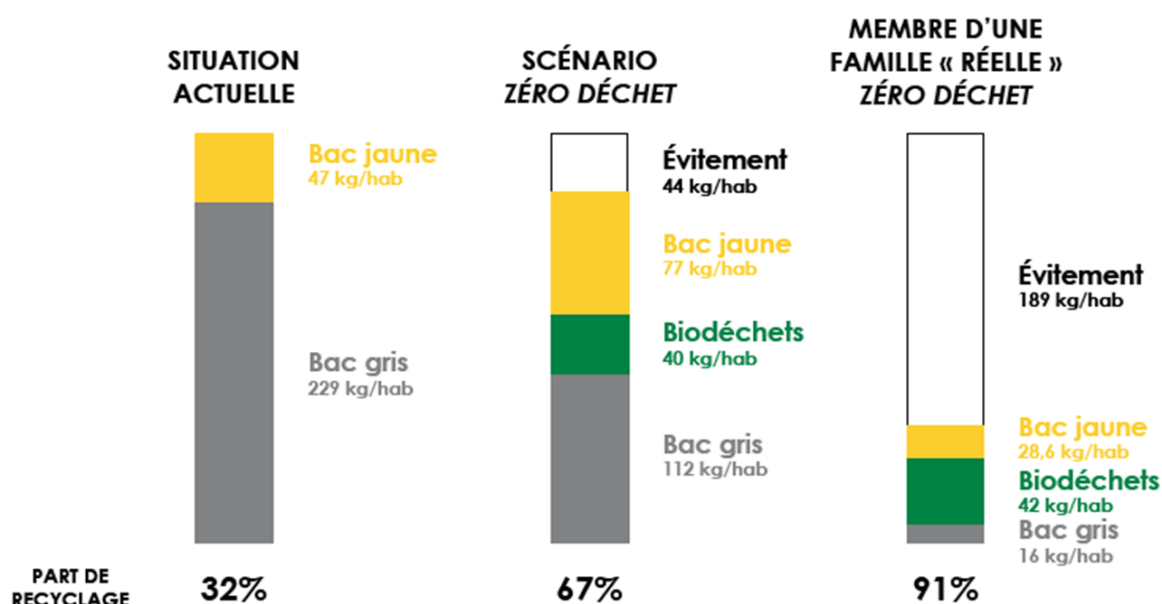
En moyenne, 231 kg de déchets/habitant/an sont incinérés, ils sont d'origine variée (voir illustration ci-dessous). Parmi ces déchets, nombre d'entre eux peuvent être évités en optant pour l'achat en vrac, le compost des biodéchets, un tri plus rigoureux, des textiles lavables et réutilisables, en évitant de gaspiller... « *Le gaspillage alimentaire représente encore 150 euros par an par foyer* » précise Claire DULIÈRE.



Sources: MODECOM 2012&2018, Métropole de Lyon, ADEME mise en forme par Zéro Déchet Lyon

Des scénarios d'évitement qui produisent leurs effets

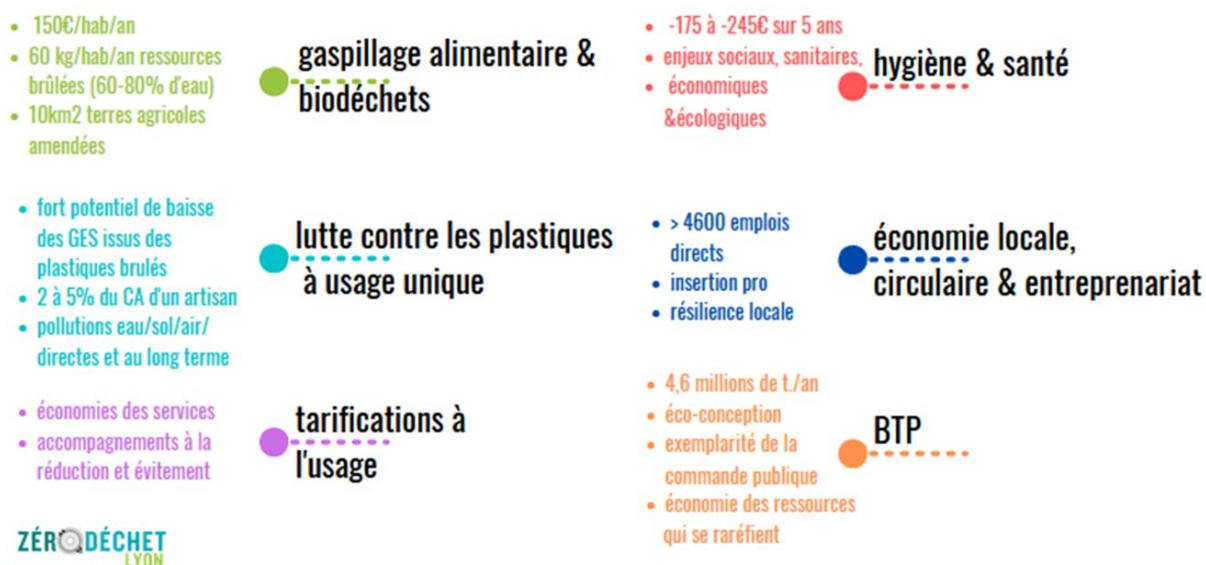
Claire DULIÈRE propose de comparer la production moyenne actuelle de déchets à deux scénarios mettant en œuvre les stratégies d'évitement évoquées ci-dessus, de manière modérée ou plus drastique. Le scénario à droite représente la production des déchets d'un foyer d'un membre de l'association Zéro Déchet Lyon. Dans les deux cas, la part du recyclage augmente de manière significative et permet de réduire considérablement les déchets recyclés.



Scénarios d'évitement

Scénario pour une métropole (presque) zéro déchet

Concrètement, voici le scénario proposé par l'association Zéro Déchet :



Ces différentes actions existent déjà, certains territoires s'engagent sur tel ou tel thème. Les gains mesurés sont importants : moins de dépenses d'argent public, des économies pour les ménages, moins de gaz à effet de serre, plus d'emplois, etc. Une étude de la Fondation Ellen MacArthur montre que pour chaque emploi perdu dans les processus d'élimination, entre 10 et 60 emplois seraient créés dans les secteurs du compostage, du recyclage et de l'utilisation industrielle des matériaux recyclés. Pour Claire DULIÈRE, « ces gains méritent d'être davantage partagés et connus : il y a un vrai enjeu de communication ! »

En 2021, 456 villes européennes se sont engagées dans une politique ambitieuse en termes de réduction et de prévention des déchets : ne plus réinvestir dans des outils de traitement, maximiser les alternatives, etc., à l'instar de Grand Besançon. Elles sont labellisées « Zero Waste Cities ». « Nous lançons un appel à la Métropole de Lyon pour qu'elles rejoignent ce mouvement » conclut Claire DULIÈRE.

« On montre qu'une volonté politique peut permettre d'infléchir les habitudes qui pourtant paraissent immuables (..) pour faire perdre le poids des poubelles de nos concitoyens, il a fallu travailler sur le long terme et faire preuve de courage. Parier sur la non-construction d'un nouveau four en 2008, c'était un courage politique » (Anne Vignot, Présidente Grand Besançon)

Échanges avec les participants

- **« 1 emploi perdu pour 10 à 60 emplois créés »... Comment expliquer un tel ratio d'emplois ?**

Claire DULIÈRE. « Je vous invite à aller en déchèterie pour voir les produits déposés et jetés. Leur gestion exige des emplois pour les trier, évaluer leur état, réparer, redistribuer, mettre en boutique, vendre... On arrive vite au chiffre avancé par cette étude. C'est toute une filière à composer ».

- **Se passer d'emballages jetables implique de laver les emballages réutilisables. Qu'en est-il de la consommation d'eau et de l'hygiène ?**

Claire DULIÈRE. « Ces pratiques sont validées par l'Anses. Et les études montrent que même si on lave les emballages, les textiles réutilisables, on reste gagnant sur le plan environnemental car on évite la production des déchets cachés évoqués tout à l'heure ».

- **Certaines entreprises modifient leurs pratiques en réduisant leurs emballages.**

Claire DULIÈRE. « Les consommateurs peuvent privilégier ces produits ou mieux, se tourner vers des commerces zéro déchet répertoriés sur la cartographie : <https://zerodechet.gogocarto.fr/> De plus en plus de commerçants acceptent les boîtes et sachets réutilisables apportés par leurs clients et de participer à réduire le gaspillage. Ils sont satisfaits aussi de réduire leurs dépenses d'emballage ».

- **Comment expliquer la part importante de biodéchets dans les déchets incinérés ? Beaucoup de gens compostent, en maisons individuelles et également en habitat collectif. Habitant de la presqu'île, j'utilise un lombricomposteur depuis 15 ans : situé à la cave, partagé avec 2 autres logements, son utilisation est facile et moins physique que le compostage de jardin.**

Claire DULIÈRE. « Il existe déjà des pratiques de compostage au sein de la Métropole de Lyon, mais ces chiffres représentent la part de biodéchets qui arrivent à l'incinérateur, une part encore conséquente. Même si des solutions existent, tout le monde n'y a pas encore accès ou n'y a pas encore recours ».

Changement de comportement : les actions dont les citoyens peuvent s'emparer

Par Sarah DESMURS, association Mouvement de palier

L'association Mouvement de palier

Depuis 2015, Mouvement de palier propose à celles et ceux qui le souhaitent de s'engager pour la réduction des déchets en leur proposant de devenir « ambassadeur.drice.s ». Il s'agit alors de « *se former et de s'outiller pour agir comme personne relais dans son immeuble, son quartier ou son lieu de travail* ». Ces ambassadeur.drice.s du tri et de la réduction des déchets ont pour mission de diffuser les informations liées aux enjeux de ce thème. Pour Mouvement de palier, le tri des déchets constitue une porte d'entrée vers la question plus globale des déchets. À travers ses interventions, l'association cultive une forme de convivialité considérée comme le meilleur moteur de l'action collective.

« Réduire les déchets en créant du collectif. Créer du collectif pour diminuer les déchets »

L'association regroupe environ 350 ambassadeur.drice.s et une trentaine de bénévoles, formant ou accompagnant ses ambassadeurs. Depuis sa création, l'association a formé 1600 personnes, dont la moitié est devenu ambassadeur.drice à leur tour. Mouvement de palier intervient sur tout le territoire métropolitain, voire un peu au-delà.

Mouvement de palier est membre de la CCSPL.

+ d'infos : www.mouvementdepalier.fr

4 champs d'intervention

Mouvement de palier intervient sur :

- la formation et l'accompagnement de citoyens ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets, qui vont « *diffuser l'information, les solutions et l'envie d'agir* »
- l'organisation de son grand défi, « Mets ta poubelle au régime », qui encourage chaque année une centaine de personnes à changer leurs habitudes pour réduire les déchets dans leurs foyers et/ou lieux de travail.
- le programme « Quartier zéro déchet », en collaboration avec Zéro Déchet Lyon et d'autres partenaires, lancé dans le quartier Valmy-Lyon 9^{ème} et qui mobilise habitants, commerçants, entreprises, etc. (+ d'infos : <https://versunquartierzerodechet.fr/>)
- l'accompagnement de collectifs déjà constitués, habitants, salariés ou autres, pour les aider à avancer et progresser sur le sujet en mettant en place des solutions concrètes.

3 caractéristiques à savoir sur le changement de comportement

L'expérience de Mouvement de palier montre que :

- Le changement prend du temps et n'est pas linéaire. Il suppose un accompagnement long, parfois sur plusieurs années.
- La diffusion du changement de pair à pair est le mode de diffusion le plus efficace, « *car elle repose sur des personnes en qui on a confiance et en qui on peut voir les changements concrètement* » explique Sarah Desmurs. Cela exige des moyens pour créer des outils et des solutions techniques, pour favoriser la diffusion de ces outils et faciliter l'adoption de nouvelles pratiques.
- Le changement a lieu souvent grâce à un déclic : un problème de santé, l'arrivée d'un enfant, un changement professionnel, etc.

Comment accompagner les changements de comportements ?

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés :

- À l'échelle individuelle, avoir les informations nécessaires sur le sujet ; connaître les effets de nos pratiques, les déchets produits durant la fabrication et jusqu'à la fin de vie de l'objet ; prendre conscience peu à peu de l'impact de nos déchets sur notre santé et sur la planète... Tout ceci amène à se questionner « *comment je peux agir à mon échelle ? Comment trier, réduire mes déchets ? Que faire de mes biodéchets ? Est-il possible de composter en immeuble ? Etc.* ». Il existe de nombreuses ressources, acteurs associatifs et institutionnels répondant à toutes ces questions. Ensuite, il s'agit d'essayer, d'expérimenter et d'adopter ce qui fonctionne pour son foyer.
- « *L'échelle collective représente sans doute l'enjeu le plus important* » pour Mouvement de palier : se relier à un collectif est essentiel pour avoir plus de poids mais aussi des encouragements, de l'entraide... et cela donne envie d'agir ! Les solutions sont nombreuses : échange, réparation, mutualisation d'objets (ex. appareil à raclette), partage, voyage groupé à la déchèterie, distribution d'autocollants « stop pub », etc. À l'échelle collective, les défis montrent aussi leurs effets, comme le défi « Mets ta poubelle au régime » qui propose des moments conviviaux avec ses voisins d'immeuble ou de quartier, des outils d'accompagnement, des idées de recettes et de lectures et des ateliers pratiques pour réduire ses déchets.



Exemple des thématiques du défi "Mets ta poubelle au régime" (source : <https://www.mouvementdepalier.fr/le-defi/>)

- À l'échelle territoriale, il est important de faire entendre sa voix dans des consultations publiques et auprès des élus, d'adhérer aux associations ou de les soutenir, de donner de son temps dans les associations ou les instances de démocratie locale, etc. Il y a aussi la possibilité de s'engager professionnellement en montant ou en rejoignant des épiceries zéro déchet, des ressourceries, etc. Des métiers ont vu le jour, comme celui de maître-composteur, d'autres sont à inventer.

Pour conclure, Sarah Desmurs rappelle que « *tout le monde a un rôle à jouer. Les actions collectives sont puissantes, bénéfiques pour la planète et pour nous, individuellement et collectivement. Elles sont joyeuses. Je vous invite à les expérimenter si ce n'est pas déjà fait et à participer ainsi au nécessaire changement de société* ».

Échanges avec les participants

- **L'association Mouvement de palier intervient-elle uniquement sur le territoire métropolitain ? Propose-t-elle des accompagnements de collectifs d'habitants ou de structures intervenant dans le logement social ?**

Sarah Desmurs. « *Oui, Mouvement de palier a des ambassadeurs sur toute la métropole, certains habitent le territoire, d'autres y travaillent. Nous avons déjà accompagné des collectifs d'habitants de logements sociaux* ».

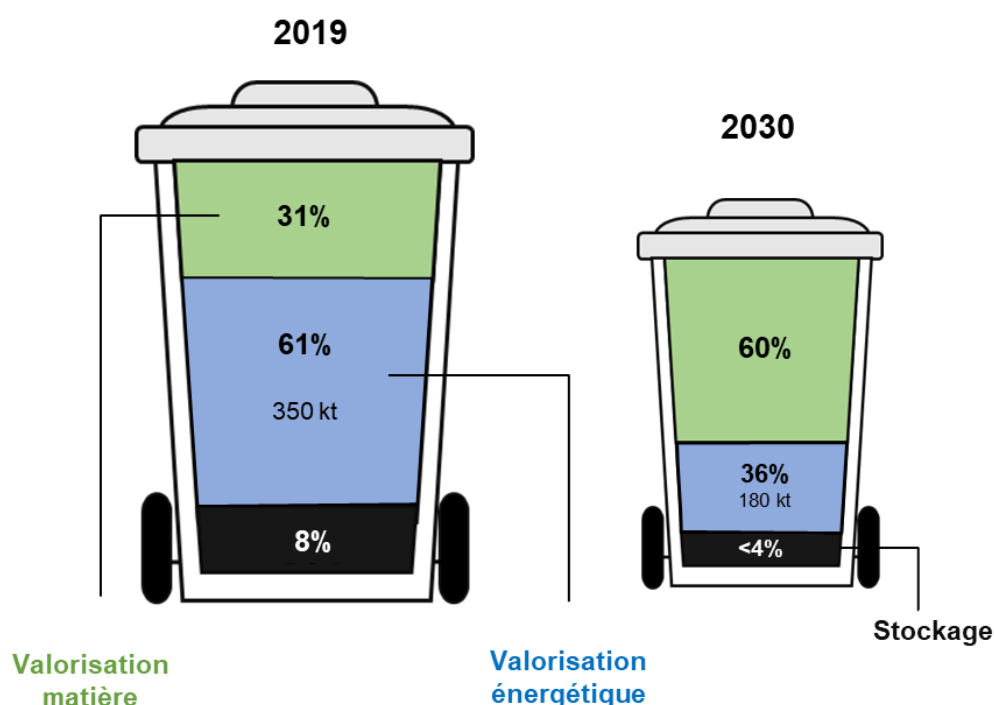
Présentation du Schéma directeur déchets de la Métropole de Lyon

Par Christian DEBIESSE, Directeur Eau et Déchets et Elen DEVAUCHELLE, chargée de mission stratégie déchets

Une trajectoire ambitieuse à 2030

Isabelle PETIOT, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la prévention et au traitement des déchets et à la propreté, présente en préambule les objectifs à atteindre pour 2030 :

- Réduire de 25% la production des déchets ménagers et assimilés par an et par habitant, soit environ -90 kg/habitant
- Augmenter la valorisation matière et organique et atteindre 60% des déchets valorisés
- Diminuer de 50% la quantité incinérée de déchets ménagers et assimilés collectés par la Métropole
- Viser le zéro enfouissement des encombrants.



Résumé des objectifs métropolitains à horizon 2030

Les déchets ménagers et assimilés ou DMA

Cette appellation désigne tous les déchets collectés par les intercommunalités auprès des ménages, ainsi que des petites entreprises et des administrations (pour celles produisant moins de 840L de déchets par semaine). Les DMA sont constitués des ordures ménagères et des déchets occasionnels, comme les encombrants ou les déchets verts. Ils sont collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ou encore en déchèterie. Au niveau de la métropole, ils représentent près de 400 kg/habitant et par an, soit 100 kg de moins que la moyenne européenne (source : Dossier pédagogique « Prévention et gestion des déchets »).

Un Schéma directeur des déchets en 3 axes

Le Schéma directeur des déchets est un document-cadre présentant les actions envisagées sur l'ensemble du mandat pour répondre aux objectifs politiques : « *cette feuille de route sera délibérée le 30 juin 2022 en conseil métropolitain* » précise Christian DEBIESSE. « *En outre, c'est aussi un levier managérial car il fixe des objectifs clairs et donnent du sens au travail de nos collaborateurs* ».

« 600 personnes à la Métropole travaillent de près ou de loin à la prévention et à la gestion de déchets »
(Christian DEBIESSE)

Il se décompose en 3 axes :

- Déployer les solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets
- Accompagner les usagers dans le changement de pratiques
- Faire des déchets des ressources durables.

Axe 1. Déployer les solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets

Cet axe prévoit diverses actions sur **les déchets alimentaires**. L'objectif premier est de **réduire le gaspillage alimentaire** grâce à l'accompagnement des habitants (voir axe 2). Il s'agit aussi de mieux trier les biodéchets en augmentant le compostage individuel. Actuellement, 38% des habitants de maison individuelle compostent. Depuis fin 2021, la Métropole s'est engagée à proposer gratuitement **60 000 composteurs individuels** supplémentaires. **La mise en place de composteurs partagés**, en pieds d'immeuble, va également se poursuivre pour passer de 650 sites actuellement à 1500 sites équipés. L'expérimentation de bornes à compost dans le 7^e arrondissement de Lyon a été un succès : les usagers ont pu venir déposer leurs déchets alimentaires dans les 200 bornes installées, qui sont ensuite collectés et envoyés en compostage. Ce principe sera progressivement déployé sur l'ensemble du territoire avec, à terme, **2000 bornes à compost** installées. L'ensemble de ces mesures répond à des obligations réglementaires européenne et française.

« La loi anti-gaspillage rend obligatoire le compostage en France dès le 1^{er} janvier 2024 »
(Elen DUVAUCHELLE)

Pour **les déchets occasionnels**, l'objectif est d'inclure **plus de donneries et des ressourceries** au sein des déchèteries, afin d'atteindre l'objectif réglementaire de 5% de réemploi. La Métropole prévoit de passer de 19 à 22 déchèteries, repensées comme des « éco-centres », afin de mailler le territoire. « *Ces éco-centres, à la manière du centre de référence [Smicval](#), sont à adapter sur notre territoire car nous devons faire avec des tensions foncières très fortes* » explique Elen DEVAUCHELLE. **Des déchèteries mobiles** viendront compléter ces éco-centres afin de permettre aux habitants de zones denses et non véhiculées de déposer leurs déchets occasionnels. Enfin, **18 points de collecte de déchets verts ou végéteries** seront proposés à terme afin de recueillir ces ressources et de compléter les points saisonniers de collecte qui existent actuellement. Ces végéteries devraient permettre non seulement de déposer ses déchets verts et de récupérer broyat et compost pour jardiner. « *L'ensemble de ces mesures conduira l'usager à repenser ses pratiques, voire à organiser lui-même la réutilisation, la transformation et la gestion de ses déchets. Cela aura aussi pour effet de soulager nos déchèteries qui connaissent des périodes de saturation* » souligne Elen DEVAUCHELLE.

Enfin, la Métropole souhaite **améliorer le maillage des points de tri**, pour atteindre 1 borne verre pour 450 habitants, 1 borne textile pour 1500 habitants et 1 borne à compost pour 450 habitants. Ces points pourraient être repensés et rassemblés afin de les rendre plus visibles et plus faciles d'accès. La Métropole porte aussi toute son attention sur **les autres solutions de réduction et de tri**, déjà évoquées : offres de consommation alternative comme l'achat en vrac, solutions de réparation, etc. proposées par les entreprises et acteurs du territoire. « *La Métropole a un rôle d'impulsion et d'aide à jouer, notamment pour l'émergence d'un modèle économique autour de la réparation* » précise la chargée de mission stratégie déchets.

À terme, ces évolutions conduiront à **une diminution de la collecte des déchets en porte à porte** et donc la réduction de la fréquence des camions, de leur impact environnemental, de la gêne liée au bruit, etc.

Axe 2. Accompagner les usagers dans le changement de pratiques

L'existence de solutions ne suffit pas toujours à modifier les pratiques, un accompagnement peut être nécessaire. C'est pourquoi la Métropole envisage plusieurs registres d'accompagnement :

Sensibiliser et mobiliser les habitants et scolaires. L'objectif est d'atteindre 140 000 personnes sensibilisées par an, soit 50% de la population d'ici la fin du mandat. Cela implique de structurer en interne le nombre d'agents, les compétences nécessaires et le budget alloué à cette mission, afin de proposer un accompagnement adapté aux scolaires, aux familles, aux retraités, etc. car tous n'ont pas les mêmes problématiques. La Métropole s'appuiera également sur les acteurs et associations du territoire pour mener à bien ces actions de sensibilisation et mobilisation.

Auditer et accompagner les professionnels. Actuellement, 10 à 15% des collectes métropolitaines sont des « déchets assimilés » et proviennent de 6500 professionnels qui produisent des déchets en limite du seuil de 840 L/semaine. Au-delà de ce seuil, les professionnels doivent trouver des solutions professionnelles. L'objectif est d'abord de faire respecter cette règle et de les accompagner vers des pratiques de réduction de leurs déchets, avec des partenaires comme la CMA et la CCI. 1000 audits par an sont envisagés pour y parvenir.

Inciter et faire respecter le règlement. Pour amener l'utilisateur à prendre conscience des déchets produits et à se mobiliser, la Métropole a choisi de lui donner un retour d'information régulier (4 fois par an) sur la quantité et de la qualité des déchets produits et les solutions pour agir. Il s'agit d'informer, dissuader, agir en curatif et de sanctionner si nécessaire. À terme, la Métropole aura 180 agents assermentés pour assurer ces missions.

« Nous avons réalisé une étude sur l'hypothèse d'une tarification incitative. La mettre en place n'était pas réaliste en raison de la complexité de sa mise en œuvre sur notre territoire comportant 80% d'habitat collectif et beaucoup de locataires avec un turnover important. En outre, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est adressée aux propriétaires fonciers, alors que la Métropole souhaite toucher directement les usagers. Enfin, des études montrent qu'un feedback à l'utilisateur entraîne déjà des effets, notamment dans l'amélioration du tri. L'idée est d'agir progressivement, expliquer les erreurs de tri, rappeler les consignes de tri et verbaliser le cas échéant. Environ un tiers des déchets placés dans les bacs verts ne devrait pas s'y trouver. Or ces erreurs représentent un risque pour nos lignes de tri et sont coûteuses puisque les déchets mal triés doivent être stockés et redirigés vers l'incinération » explique Isabelle PETIOT.

Axe 3. Faire des déchets des ressources durables

Cet axe s'attache à **favoriser le retour au sol de qualité par la production de compost**, grâce aux 10 plateformes de compostage prévues pour traiter les déchets alimentaires collectés.

Il s'agit aussi de **faciliter l'émergence de filières de réemploi et de recyclage**. La Direction eau et déchets travaille en particulier sur les filières de l'alimentation, du textile et du BTP, mais d'autres sont étudiées, en lien avec les agents du développement économique.

Dans le contexte où le tri est amené à se développer, **le déploiement de capacités supplémentaires de tri** est également en réflexion, en collaboration avec les territoires voisins qui ont les mêmes problématiques (ex. mutualisation d'un centre de tri).

Enfin, **la rénovation de la filière de valorisation énergétique** est nécessaire. Les deux usines métropolitaines, situées à Gerland et à Rillieux vieillissent et doivent être repensées. Différents scénarios possibles de dimensionnement des usines d'incinération ont été étudiés pour prendre en compte la qualité des déchets, le coût de traitement en raison de l'évolution de la composition de nos poubelles. Celles-ci devraient produire plus d'énergie pour un même tonnage qu'aujourd'hui. Cette évolution des caractéristiques de nos poubelles implique de repenser les process. La Métropole a fait le choix de diminuer les capacités réglementaires de ces unités de 450 000 tonnes à 400 000 tonnes, c'est-à-dire au tonnage traité actuellement, et de maintenir ces deux unités. L'une avec 2 lignes d'incinération est connectée au réseau du plateau Nord qui alimente près de 80% du réseau de chaleur et qui va s'étendre dans le cadre du Schéma directeur des énergies. L'autre au Sud alimente environ 46% du réseau Centre métropole, tout en ayant à terme plus que 4 lignes au lieu de 5.

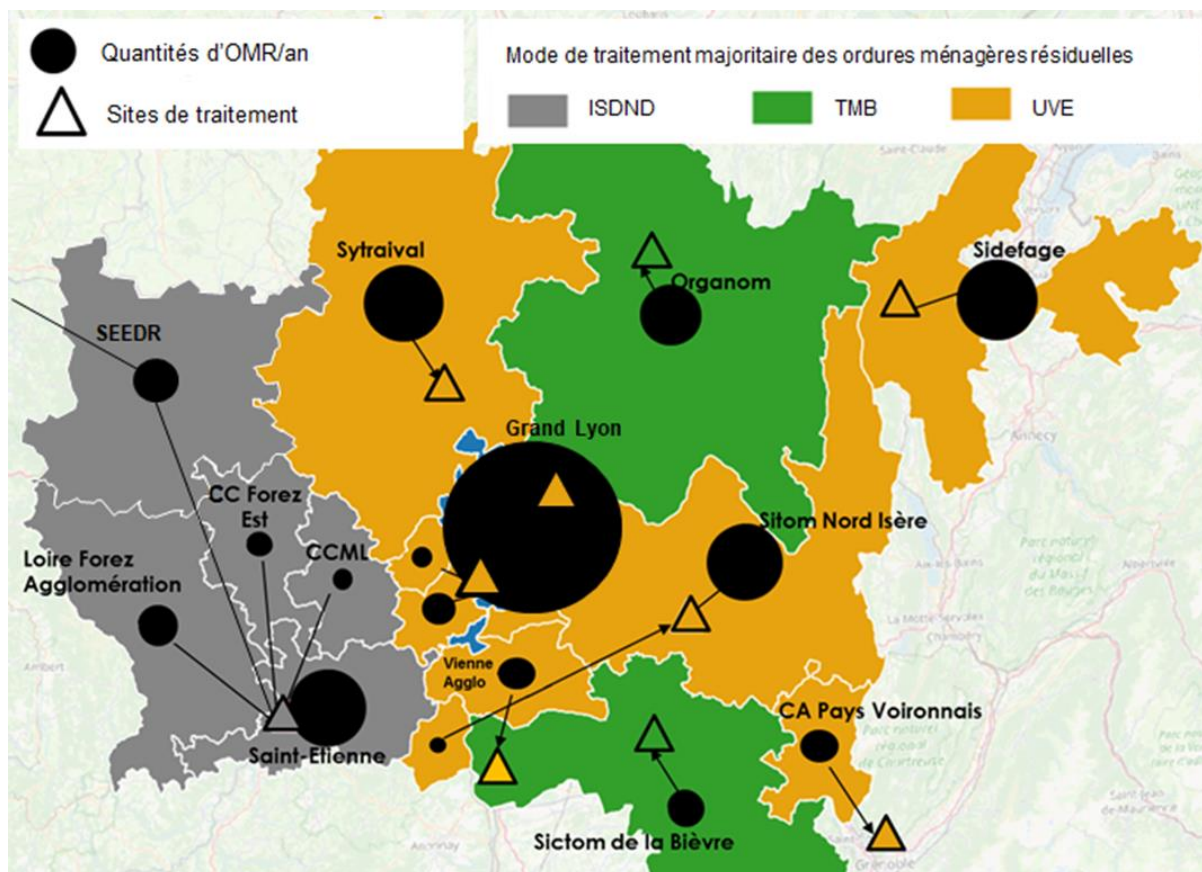
« Aujourd'hui le Schéma directeur des déchets ne dit pas exactement quelle sera la capacité de cette filière, il faudra travailler avec les territoires voisins et le contexte régional » (Elen DEVAUCHELLE)

Un enjeu à coopérer avec les territoires voisins

La planification de la prévention et de la gestion des déchets est une compétence régionale. *« On ne peut raisonner seul. Nous devons collectivement réduire le stockage des ordures ménagères résiduelles car les capacités de stockage et d'enfouissement vont diminuer drastiquement d'ici 2030 »* prévient Elen DEVAUCHELLE. *« Cette tension forte sur les capacités de traitement va rendre les solutions de prévention et de réemploi plus concurrentielles. Nombre de collectivités n'ont pas de solution pour se détourner de l'enfouissement, d'où la mise en place de politiques de réduction drastiques »*. C'est le cas par exemple de Saint-Étienne qui construit son programme local de prévention.

La Métropole a commencé à échanger avec les territoires voisins afin de faire le point des besoins, des outils nécessaires à dimensionner, les modes de coopérations possibles... Rappelons que des coopérations existent déjà, lors d'opérations de maintenance conduisant à un transfert de flux et à un dépannage inter-usines ou lorsque les deux centres de tri de la Métropole reçoivent des déchets des territoires voisins. Il reste à voir si ces coopérations doivent être renforcées et comment.

Dans ce contexte, *« la Métropole a endossé assez naturellement le rôle de chef de file, mais c'est le groupe de travail réunissant les différents territoires qui devra faire émerger vers une solution commune »* conclut Isabelle PETIOT.



Organisation du traitement des ordures ménagères résiduelles au niveau régional

La carte ci-dessus s'appuie sur les périmètres de compétences, et non les périmètres géographiques, car des collectivités se rassemblent au niveau d'un syndicat pour traiter leurs déchets de manière collective.

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

TMB : Traitement mécano-biologique

UVE : Unité de valorisation énergétique

Échanges avec les participants

- L'Allemagne utilise depuis des années des déchets comme combustibles, les CSR (combustibles solides de récupération). Est-ce que c'est une alternative en discussion au niveau régional dans le contexte où on l'on cherche à diminuer les importations de gaz ?

Isabelle PETIOT. « Cela reste de l'incinération. Le Plan régional ne règlemente pas le CSR. Nous avons été approchés par des acteurs privés souhaitant se lancer dans l'utilisation de CSR et donc intéressés par nos déchets. Ce n'est pas la direction choisie par la Métropole. L'idée est plutôt de broyer les dépôts sauvages enfouis et de les incinérer : cela vient ajouter du tonnage incinéré, mais l'objectif global reste d'incinérer de moins en moins ».

- Pensez-vous que les 2000 bornes d'apports volontaires des déchets alimentaires prévues suffisent, vu le nombre d'habitats collectifs métropolitains ?

Elen DEVAUCHELLE. « On compte 1 borne pour 450 habitants, comme pour le verre, pour mailler correctement le territoire, mais la fréquence des collectes sera adaptée. On ne peut comparer les deux. La combinaison du maillage et de la fréquence de collecte fera la réussite du dispositif ».

- **Comment produire du compost de qualité à partir de ces bornes d'apports volontaires ? Et que va devenir le compost produit sachant que les individus sont déjà saturés de propositions et que les professionnels ne veulent pas utiliser un compost non traçable ?**

Isabelle PETIOT. « Les choses ont évolué. Le bilan de l'expérimentation des 185 bornes à compost dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon est très satisfaisant. On a moins de 2% d'erreurs de tri, corrigées en amont ou en aval. Des analyses biochimiques ont été réalisées et indiquent une matière d'excellente qualité, supérieure à la qualité obtenue dans les unités de traitement. Il n'y a pas de traces de microplastiques et très peu de traces de métaux lourds. Si les produits carnés, les coquilles, etc. sont acceptés, c'est parce que le compost fait ensuite l'objet d'un broyage, que l'humidité est contrôlée et qu'une mise en température vient parfaire le processus.

Le ministère de l'Agriculture est en train de travailler sur la classification des composts et notre compost serait dans la meilleure des catégories et compatible avec l'agriculture biologique. La demande existe et tend à augmenter. Une étude réalisée avec la chambre de l'agriculture indique que le compost produit sur le territoire métropolitain pourrait répondre à la demande locale des agriculteurs présents dans un rayon de 30 km ».

Elen DEVAUCHELLE. « L'enjeu sanitaire est un point de vigilance important qui conditionne effectivement le retour au sol. Les installations de compostage déployées nécessitent un agrément sanitaire qui impose un cadre strict et des process garantissant la qualité du compost ».

- **Quel accompagnement des personnes en situation de handicap sur ces sujets ? Il paraît impensé.**

Isabelle PETIOT. « Nous souhaitons davantage de présence et d'accompagnement humain dans les lieux pérennes et temporaires. Nous travaillons aussi à rendre accessible les équipements au plus grand nombre ».

- **Comment améliorer la prévention et le réemploi des déchets occasionnels ? Il n'est pas rare de voir des encombrants dans le local poubelles ou sur le trottoir car certains habitants ne peuvent se rendre en déchèterie.**

Isabelle PETIOT. « Outre le développement des déchèteries mobiles sur le territoire métropolitain, nous allons expérimenter en Presqu'île la collecte d'encombrants sur demande. En fonction de l'état des objets, nous verrons s'ils peuvent être valorisés par des associations, comme Emmaüs ».

Retours d'expériences des participants

« En tant qu'étudiant, nous avons des cours de développement durable, d'économie circulaire, de RSE, etc. et travaillons aussi ces sujets lors de nos stages en entreprises. Imaginer des challenges au sein de nos établissements ou nous faire participer à des projets concrets nous engagerait davantage »

« Les pratiques des étudiants sont très diverses : achats neufs et/ou d'occasion, tri ou non des déchets... »

« Depuis l'école primaire, nous sommes sensibilisés en tri. Pouvoir agir dès le plus jeune âge et en parler autour de soi par exemple aux parents et grands-parents participent à l'éducation »

« La sensibilisation des professionnels à la réduction et au tri des déchets doit être renforcée. Les quartiers commerçants accueillant de nombreux cafés, hôtels et restaurants, produisent de nombreux déchets. Si beaucoup de verre est trié, les autres déchets sont trop vite considérés comme des déchets assimilés »

« Les actions menées en entreprises sur le tri de déchets, les consommations d'énergie, etc. mobilisent les salariés et ont des effets bénéfiques aussi dans leur vie personnelle. C'est un levier à ne pas négliger »

« La Métropole doit aussi s'appuyer sur les communes. Elles sont en lien avec les agents de collecte, elles développent parfois leurs propres programmes de collecte d'encombrants ou d'autres initiatives (ex. déchèterie mobile, donnerie, collecte en porte à porte pour les publics fragiles) »

Liste des personnes présentes

PARTICIPANTS

ANDRE Marie-Pierre	UCIL (Union des comités d'intérêts locaux de la Métropole de Lyon)
BARTHELEMY Léa	Étudiante master « Gestion des territoires et développement local », parcours INGETER (Université Lyon 3)
BOURDIN Anne	CLCV Rhône
CASATI Régis	CARPA (Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité)
CHAMP Roger	CNL de la Métropole de Lyon et du Rhône
COSTE Paul	CAEL (Collectif d'associations de l'est lyonnais)
DESSEIGNE Micheline	ACER (Association des consommateurs d'eau du Rhône)
DOMINIQUE Henri	CNL de la Métropole de Lyon et du Rhône
EYRAUD Denis	UCIL (Union des comités d'intérêts locaux de la Métropole de Lyon)
FRANGUIADAKIS Spyros	Professeur à l'Université Lyon 2 (Master Socio-anthropologie appliquée au développement local)
GONNET Jean-François	UDAF 69 (Union Départementale des Associations Familiales)
GRASSET Éric	Professeur à l'Université Lyon 3 (Master « Gestion des territoires et développement local », parcours INGETER, ingénierie territoriale)
GRIEB Pauline	Étudiante en master Ville et Environnement urbains parcours nouveaux modes de vie (Université Lyon 2)
ISHIMWE Yves	Étudiant master M2IN (Université Catholique de Lyon)
LAVOREL Charlene	Étudiante M2IN (Université Catholique de Lyon)
LE MASSON Madison	Étudiante en Master ville et environnements urbains (Université Lyon 2)
LOUVIER Vincent	Étudiant M2IN (Université Catholique de Lyon)
MAILLEFER Muriel	Professeur à l'Université Lyon 3 (Master en alternance aménagement et développement durable)
MEUNIER Michel	ATTAC Rhône (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne)
MINVIELLE-LAVIGNE Maïlys	Étudiante en master ville et environnements urbains (Université Lyon 2)
NIVIERE Léa	Étudiante M2IN (Université Catholique de Lyon)
NOYAU Josette	Eau Bien Commun Lyon Métropole
PAPIN Marie	Zéro Déchet Lyon
PAUL Christian	UCIL (Union des comités d'intérêts locaux de la Métropole de Lyon)
PEUGNET Pierre	ORGEKO - Familles Rurales (association de consommateurs)
PUGNET Étienne	Étudiant M2IN (Université Catholique de Lyon)
REYNAUD Jacques	UFC Que Choisir Lyon Métropole & Rhône
REZIG Léna	Étudiante M2IN (Université Catholique de Lyon)
ROCHETTE Jean-Pierre	UFC Que Choisir Lyon Métropole & Rhône
RUZINEK Lucas	Zéro Déchet Lyon
SAGOT Fabrice	FCPE Rhône et Métropole de Lyon
VIAL Marie-Claude	UCIL (Union des comités d'intérêts locaux de la Métropole de Lyon)
VIENNET Marie	Zéro Déchet Lyon
VIGNE Julien	Étudiant en master « Gestion des territoires et développement local », parcours INGETER (Université Lyon 3)
VILLEMAGNE Pierre-Alexis	Étudiant M2IN (Université Catholique de Lyon)

PROFESSIONNELLES INVITEES

DESMURS Sarah	Association Mouvement de palier
DULIERE Claire	Association Zéro Déchet Lyon

ÉLUS

ARTHAUD Léna	Conseillère métropolitaine
BARLA Nicolas	Conseiller métropolitain
BOFFET Laurence	Vice-Présidente
FONTAINE Myriam	Conseillère métropolitaine
PETIOT Isabelle	Vice-Présidente
SEGUIN Luc	Conseiller métropolitain

SERVICES DE LA METROPOLE

CAMPAN Laurence	Direction Eau et Déchets/Responsable service études méthodes et organisation
DEBIESSE Christian	Direction Eau et Déchets/Directeur
DEVAUCHELLE Elen	Direction Eau et Déchets/Chargée de mission stratégie déchets
HOHMANN Sophie	Direction de la Prospective et du Dialogue Public/Service Participation et Implication Citoyennes
HOLLINGER Sylvie	Direction Eau et Déchets/Ingénieure
KHALFOUN Boucif	Direction de la Prospective et du Dialogue Public/Service Participation et Implication Citoyennes
VINCENT Bérangère	Direction Eau et Déchets/Responsable unité collecte sélective